



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.2

N° de la demande : 2009-0721
Catégorie : Nouvelle source de matière active par un nouveau titulaire titulaire
Produit : Oxychlorure de cuivre de qualité technique – AB
N° d'homologation : 29864
Matière active (m.a.) : Cuivre (sous forme d'oxychlorure de cuivre) [CUY] / fongicide
N° de document de l'ARLA : 1947603

Contexte

La source de cuivre utilisée pour déterminer l'équivalence chimique était visée par le n° d'homologation 19300.

But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle source de la matière active cuivre de qualité technique (sous forme d'oxychlorure de cuivre).

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Oxychlorure de cuivre
Nom chimique selon l'IUPAC : Chlorure et trihydroxyde de dicuivre, oxychlorure de cuivre
Nom chimique : Oxychlorure de cuivre

Propriétés de l'oxychlorure de cuivre de qualité technique – AB :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre ou solide vert à vert bleuté
Concentration nominale	Cuivre (sous forme d'oxychlorure de cuivre) à 58,97 %
Odeur	Aucun
Masse volumique	0,846 à 0,701 g/mL
Pression de vapeur	S.O. car le produit est un solide
pH	6,62
Solubilité dans l'eau	135 ppm (à 20 °C)
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	S.O. car le produit est pratiquement insoluble dans l'octanol

Les exigences en matière de données sur la chimie de l'oxychlorure de cuivre de qualité technique – AB sont remplies.

Évaluation sanitaire

Le profil des risques pour la santé et l'environnement de l'oxychlorure de cuivre de qualité technique – AB devrait être semblable à celui de la source précédente de la matière active de qualité technique. Une évaluation supplémentaire n'est pas requise.

Évaluation de la valeur

Il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation de la valeur pour les matières actives de qualité technique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que l'oxychlorure de cuivre de qualité technique – AB était admissible à l'homologation complète.

Liste de références

7.1.1 Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

N° de document de l'ARLA	Référence
1725032	2009, Chemistry Requirements for the Registration of a MUP, DACO: 2.1,2.2,2.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9 CBI
1725033	2008, Copper Oxychloride Manufacturing-Use Product Summary of OPPTS 830.1000 Series Product Properties Test Guidelines, DACO: 2.14.10,2.14.11,2.14.14,2.14.5,2.14.9 CBI
1725034	2008, Copper Oxychloride MUP: Preliminary Analysis and Enforcement Analytical Method, DACO: 2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
1725035	2009, Correspondence, DACO: 0.8
1725037	2009, Manufacturing Summary, DACO: 2.11.1 CBI
1725038	2008, OPPTS Product Properties Test Guidelines Product and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product., DACO: 0.9.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4,2.12.1 CBI
1725039	2008, Physical and Chemical Characteristics of Copper Oxychloride MUP: Color, Physical State, Odor, Stability, Oxidation/Reduction, pH, UV/Visible Absorption, Melting Point, Bulk Density and Solubility, DACO: 2.14.1,2.14.11,2.14.12,2.14.13,2.14.2,2.14.3,2
1725041	2009, Sample(s) of Analytical Standards and ROC, DACO: 2.15 CBI
1746594	2008, [CBI removed], DACO: 0.14
1746595	2009, Statement of Composition [CBI removed], DACO: 0.14
1746596	2008, MSDS for [CBI removed], DACO: 0.9.1
1817494	2009, Copper oxychloride-letter of intent-TGAI-27oct2009, DACO: 0.8
1817495	2009, Copper Oxychloride MUP- Preliminary Analysis and Enforcement Analytical Method, DACO: 2.13.1,2.13.3 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.